

Initiales du Président  
**01312**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi  
14 octobre 2020 au 541 avenue du Parc à Valcourt :**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE  
VALCOURT.

**SONT PRÉSENTS :**

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Robert Ledoux	
Racine	Christian Massé	André Courtemanche
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Bertrand Bombardier
Ville de Valcourt	Renald Chênevert	
Lawrenceville	Derek Grilli	Claude Jeanson

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie, participe à la réunion.

Personne présente dans l'assistance : Claude Lemire, agent de prévention.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE**

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président Patrice Desmarais ouvre la séance ordinaire à 19h05.

097-20-10-14 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Séance ordinaire tenue en public
3. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2020
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
  - 5.2 Budget 2021 – commentaires des municipalités
  - 5.3 Modification à la clause intitulée « Examen médical annuel » du Manuel du pompier
6. Incendie
  - 6.1 Interventions septembre 2020

Initiales du Président  
**01313**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

- 6.2 Autorisation de procéder à des entrevues pour combler les postes de pompier à temps partiel
- 6.3 Achat de 2 valves papillon 6po pour camions 311 et 313
- 6.4 Soulignement des années de service en 2020
- 6.5 Participation du service de sécurité incendie à la Fête de l'Halloween
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉE

098-20-10-14 **SÉANCE ORDINAIRE TENUE EN PUBLIC**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 octobre 2020 ;

ATTENDU le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020 qui a déclaré que le nombre maximal de personnes possibles dans la salle lors des séances publiques dépend de la capacité physique de la salle à respecter les consignes sanitaires, soit une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

ATTENDU que la tenue des séances publiques a été modifiée par l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, autorisant le retour des séances devant public dans les respects des consignes sanitaires imposées par les autorités ;

ATTENDU le décret numéro 810-2020 du 15 juillet 2020 qui a déclaré l'obligation du port d'un couvre-visage dans les lieux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la présente séance du conseil soit publique et que les toutes les consignes sanitaires imposées par les autorités soient respectées.

ADOPTÉE

099-20-10-14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2020, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le procès-verbal du 15 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Initiales du Président  
**01314**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

100-20-10-14 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION**

101-20-10-14 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de septembre 2020, totalisant une dépense de 3 783.07 \$ a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 14 octobre 2020, totalisant une dépense de 12 184.22 \$, a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de septembre 2020 une dépense qui totalise 9 914.74 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE les chèques #L2000067 à L2000073 émis pour les comptes payés durant le mois de septembre 2020, totalisant une dépense de 3 783.07 \$, soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2000205 à #C2000227, pour les comptes à payer au 14 octobre 2020, pour une dépense qui totalise 12 184.22 \$;

QUE les chèques #D2000288 à #D2000322 émis pour les salaires nets payés durant le mois de septembre 2020, totalisant une dépense de 9 914.74 \$ soient ratifiés.

ADOPTÉE

**BUDGET 2021 – COMMENTAIRES DES MUNICIPALITÉS**

La secrétaire mentionne que la Régie n'a reçu aucun commentaire à ce jour.

Initiales du Président  
**01315**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

102-20-10-14 **MODIFICATION À LA CLAUSE INTITULÉE « EXAMEN MÉDICAL ANNUEL » DU MANUEL DU POMPIER**

ATTENDU QUE la direction du service de sécurité incendie souhaite modifier la fréquence liée à l'obligation de tout pompier à fournir un certificat médical attestant de sa capacité à exercer le métier de pompier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:

QUE la clause intitulée « Examen médical annuel » se lise désormais comme suit :

*« Le pompier a l'obligation de fournir à son directeur incendie un certificat médical attestant de sa capacité à exercer son métier de pompier. Ce certificat doit être remis selon les fréquences suivantes :*

- avant l'embauche ;
- au trois (3) ans pour les 18 à 49 ans ;
- au deux (2) ans pour les 50 ans et + ;
- pour reprendre un poste suite à un arrêt de travail pour cause médicale ;

*Sur présentation du certificat médical, le pompier recevra en salaire, l'équivalent de trois (3) heures au taux établi à cette fin ;*

*Le pompier qui omet de fournir son certificat médical tel que mentionné ci-haut, se verra suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait fourni son certificat médical attestant de sa capacité à exercer son métier de pompier.*

QUE cette résolution soit transmise à tous les pompiers et officiers.

ADOPTÉE

**INCENDIE**

**INTERVENTIONS SEPTEMBRE 2020**

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de septembre 2020.

103-20-10-14 **AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ENTREVUES POUR COMBLER LES POSTES DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt souhaite combler des postes de pompier à temps partiel ;

ATTENDU QUE ses postes ont été affichés à l'externe et que des candidatures ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Initiales du Président  
**01316**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

D' autoriser la direction à procéder à l'analyse des candidatures, à passer les entrevues et à faire ses recommandations au conseil d'administration.

ADOPTÉE

104-20-10-14 **ACHAT DE 2 VALVES PAPILLON 6po POUR LES CAMIONS 311 ET 313**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt souhaite faire l'acquisition de 2 valves papillon pour les véhicules 311 et 313 ;

ATTENDU QUE des prix ont été demandées à deux fournisseurs ;

Boivin Gauvin	2 010.00\$ avant taxes
Aréo-Feu	3 338.50\$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE procéder à l'achat de 2 valves papillon selon la soumission #SC20004594 de Boivin Gauvin au montant total de 2 010.00\$ avant taxes applicables.

ADOPTÉE

105-20-10-14 **SOULIGNEMENT DES ANNÉES DE SERVICE EN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Régie souligne les années de service des officiers Patrick Favreau, Réal Morin et Éric Arsenault selon la forme de gratitude prévue au Manuel du pompier :

Patrick Favreau 30 ans  
Remise de la 1<sup>ière</sup> barrette  
Chèque ou forfait cadeau d'une valeur de 300\$

Réal Morin 25 ans  
Chèque ou forfait cadeau d'une valeur de 250\$

Éric Arsenault 20 ans  
Remise de la médaille pour services distingués  
Chèque ou forfait cadeau d'une valeur de 200\$

QU' une gerbe de fleurs d'une valeur de \$50.00 soit remise aux conjointes.

ADOPTÉE

106-20-10-14 **PARTICIPATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, à la demande des municipalités, le service de sécurité incendie participe

Initiales du Président  
**01317**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

de façon volontaire pour assurer la sécurité des enfants à la Fête de l'Halloween;

ATTENDU QUE

des demandes ont été faites par les municipalités membres de la Régie pour obtenir la participation du service de sécurité incendie à cette fête;

ATTENDU QUE

des mesures particulières doivent être mises en place en temps de pandémie, afin que soient respectées les mesures sanitaires promulguées par la sante publique du Québec lors de la tenue d'activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE

le conseil autorise la participation volontaire du service de sécurité incendie à la Fête de l'Halloween, le samedi 31 octobre 2020, selon les disponibilités d'effectifs et l'organisation prévue par le directeur du service de sécurité incendie et les municipalités participantes, dans le respect des consignes de la santé publique à cette date ;

QU'

un montant maximum de 300\$ soit accordé pour l'achat de friandises à être distribuées aux enfants par nos équipes de pompiers bénévoles.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

107-20-10-14 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT :

QUE

l'assemblée soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Célyne Cloutier, secrétaire

\_\_\_\_\_  
Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*